



## Compte rendu du Conseil Municipal du 5 septembre 2018

**Présents** : Marc DELECLUSE ; Marie Lise BOURGHELLE ; Maryse PAYEN ; Elisabeth ATMEARE ; Marie-Noëlle LEBRUN ; Marjorie DEFRETIN ; Ginette PLONKA ; Alain GAUSIN ; Damien DALLA COSTA ; Guido GHERARDINI ; Jean Marc MACKRE ; Luc DUPUICH ; Nadine DARCO ; et Cecil DEMULIER.

**Absents** : Frédéric DHONDT

### **I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Maryse Payen a été désignée son secrétaire de séance.

### **II. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE SEANCE DU 20 juin 2018**

Approbation du procès-verbal de séance du 20 juin 2018. Monsieur Dupuich, monsieur Demulier, et madame Darcq ont souhaité qu'une modification soit apportée sur le procès-verbal du 20 juin concernant la délibération relative à la mise à disposition du 13 rue Suzanne Lanoy au profit des Chti bout.

Il a été précisé, que l'opposition à la prise de cette délibération qui a été adoptée par 12 voix POUR et 3 voix CONTRE (Liste UDAR) est motivée par le fait que la liste UDAR reste dans sa logique d'opposition à la vente du bâtiment 7 rue Fievet.

### **III. DELIBERATIONS**

#### **1. Délibération de la tarification des animations de la fête du Village**

Tarification des produits de restauration, vente de boissons, et les prestations d'animations proposées lors de la manifestation « Fête des Argales ».

= > Adopté à l'unanimité.

#### **2. Délibération d'attribution des aides à l'économie d'énergie**

Suite à l'examen des dossiers, il a été attribué une aide aux économies d'énergie à :

- Monsieur Didio Luigi pour l'installation d'un poêle à granulés, ouvrant droit à une subvention de 300 euros,
- Monsieur Richard Stepien pour l'installation d'une chaudière mixte murale à condensation, ouvrant droit à une subvention de 300 euros.
- Monsieur Laurent Cluzel pour l'installation d'une chaudière gaz haute performance à condensation, ouvrant droit à une subvention de 300 euros.

= > Adopté à l'unanimité.

#### **3. Délibération relative à la location de bureaux de la Maison des entreprises au profit de la société CPS Quality**

Suite au départ de Planète Aroma, le Conseil Municipal a statué sur la location des locaux de la Maison des entreprises au profit de la société CPS Quality :

- Approbation de la location des locaux à la société CPS Quality, pour un loyer mensuel de 1000 €, et comprenant les charges suivantes : chauffage, électricité, eau, taxe foncière, entretien des parties communes et des espaces extérieurs. Seule la téléphonie resterait à la charge du locataire ;
- Autorisation donnée à monsieur le Maire de signer tout document afférent à ce dossier.

= > Adopté à l'unanimité.

#### **4. Délibération pour la dématérialisation des budgets municipaux - Signature de la convention relative à la télétransmission avec l'Etat**

Autorisation donnée à monsieur le Maire de signer avec le Préfet la convention relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

= > Adopté à l'unanimité.

#### **5. Délibération relative à l'adhésion de la médiathèque au réseau de lecture publique**

Délibération relative à la convention de partenariat définissant les modalités de collaboration de la médiathèque de Rielay et de Cœur d'Ostrevent au réseau de lecture publique., pour l'informatisation et la mise en réseau des médiathèques.

= > Adopté à l'unanimité.

#### **7. Délibération relative aux modalités de remboursement des services de loisirs à destination des enfants**

Face aux absences des enfants liées à des circonstances médicales, il a été proposé à l'assemblée de se prononcer sur le remboursement éventuel des journées d'absences des enfants en ALSH.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le remboursement pour les demandes conditionnées par la transmission d'un document justifiant l'absence, ou en cas de force majeure,
- Approuve le principe de remboursement rétroactif des familles au titre de l'année 2018.

Le remboursement sera appliqué aux services ALSH du mercredi et des vacances scolaires, à la garderie, à la restauration scolaire et ALSH, ainsi qu'aux séjours grangettes.

= > Adopté à l'unanimité.

#### **8. Délibération relative aux nouvelles adhésions au SIDEN SIAN**

Le Conseil Municipal s'est prononcé sur les nouvelles adhésions des communes au SIDEN SIAN.

- Adhésion au SIDEN-SIAN du Syndicat des Eaux d'HINACOURT, GIBERCOURT et LY FONTAINE (Aisne) avec transfert de la compétence Eau Potable
- Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de FLESQUIERES (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable » et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »
- Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de PIGNICOURT (Aisne) avec transfert des compétences « Eau Potable »

- Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'HAMBLAIN LES PRES (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable »
- Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de PLOUVAIN (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable » et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »
- Adhésion au SIDEN-SIAN de l'Union Syndicale des Eaux (Nord) (Communes de BOURSIES, DOIGNIES et MOEUVRES) avec transfert des compétences « Eau Potable »
- Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de BERTRY (Nord) simultanément à son retrait effectif du SIVOM DE LA WARNELLE avec transfert des compétences Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif et Gestion des Eaux Pluviales Urbaines,
- Adhésion au SIDEN-SIAN des communes de BOURSIES, MOEUVRES et MAUROIS (Nord) avec transfert des compétences Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif et Gestion des Eaux Pluviales Urbaines,
- Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de DOIGNIES (Nord) avec transfert des compétences Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif, Gestion des Eaux Pluviales Urbaines et Défense Extérieure Contre l'Incendie.

= > Adopté à 11 voix pour et 3 voix contre (*liste UDAR*)

## 9. CDG 59 - Bilan d'activité 2017

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activité.

## 10. Délibération ALSH été 2018 - Participation de la commune de Vred aux frais de transports

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de bien vouloir se prononcer sur la refacturation des frais inhérents aux 2 sorties communes qui ont été organisées, proportionnellement au nombre de places occupées par les ALSH de Vred.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Approuve le principe de refacturation sur la base proportionnelle des participants pour un montant de 415 €,
- Autorise monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

= > Adopté à l'unanimité.

## 11. Questions diverses

### ❖ Information relative à l'école de musique

Inscriptions privilégiées pour les enfants de Rieulay et les enfants scolarisés à Rieulay. Un courrier a été envoyé aux mairies limitrophes avec proposition de prendre en charge les frais des enfants de leurs communes. Fenain et Somain ont réalisé la même démarche auprès d'autres communes.

Des interventions dans le cadre scolaire sont en cours de réflexion, des études financières et organisationnelle sont en cours.

❖ Information intercommunale – SMTD / CAD

La SMTD et la CAD sont en opposition sur le financement du projet. La ligne Marchienne-Rieulay serait créée pour les déplacements jusque Douai.

Délai : octobre 2019

❖ Projet en cours à Rieulay

Un compromis de vente est en cours pour la création de 7 à 8 appartements thérapeutiques par l'hôpital de Somain.

❖ Braderie du CLAR : monsieur Demulier souhaite savoir si le nettoyage de la braderie sera réalisé par la commune. Monsieur le maire confirme l'intervention des services techniques.

❖ Réunion des attributions des salles municipales : le vendredi 12 octobre 2019

❖ Boulangerie à Rieulay : une étude de projet est en cours, une seconde offre existe mais elle concerne uniquement le fond de commerce

❖ Projet de rénovation rue Rombaut

- La réserve sénatoriale pour la rénovation de la rue Rombaut est annulée car monsieur Bailly, sénateur à l'époque, n'est plus dans le secteur
- Monsieur le Maire expose le problème des fossées et précise que le Département ne procédera pas à la rénovation de la route cette année. Si la commune intervient pour refaire les bordures, avant la rénovation de la route départementale, il faudrait refaire ensuite de nouveau toutes les bordures. Il précise que le traitement des berges est estimé à 70 000 € environ, dépense pour laquelle on ne peut prétendre à des subventions, car elles ne sont attribuées que pour des travaux de rénovation de macadam ou de bordures.

❖ Chemin Le lori et élagage des arbres à proximité des toitures

Monsieur le Maire enverra les services techniques pour vérifier l'état des arbres. Un devis sera réalisé pour l'ensemble des points problématiques.

❖ Intervention de la commune dans les parcelles non entretenues par les propriétaires

Un courrier sera réalisé pour interpeler les propriétaires.

❖ Stationnement à Rieulay

Le projet est en cours de finalisation. Prochain intervention prévue rue Caby.

Une étude de stationnement rue Fievet est en cours de réflexion pour faire face aux problèmes de stationnement dans la rue.

❖ Vitesse à Rieulay

Mise en place d'un panneau radar pédagogique par l'APSR est programmée en septembre.